

# Qualité des eaux de consommation humaine

Résultats des analyses effectuées dans le cadre suivant : Contrôle supplémentaire - eaux distribuées

**Unité de gestion: AQUARESO**

**Exploitant: SAUR FRANCE 46**

Prélèvement et mesures de terrain réalisés le 09 mai 2025 à 11h46 pour l'ARS.

Par le laboratoire: LABORATOIRE SANTE ENVIRONNEMENT HYGIENE DE LYON (CARSO-LSEHL)

Nom et type d'installation:

SOURCE BLEUE - (UNITE DE DISTRIBUTION)

Type d'eau: Eso a turb. < 2 sortie production

Nom du point de surveillance: BOURG - PUY-L'EVEQUE

Localisation exacte du prélèvement: robinet cuisine Sarlat route de grezels lotissement Les Vignes

Code du point de surveillance: 000000737

Code installation: 000553

Numéro de prélèvement: 00096282

## Conclusion sanitaire de l'ARS :

Eau d'alimentation conforme aux exigences de qualité en vigueur pour l'ensemble des paramètres mesurés.

Bulletin édité le jeudi 15 mai 2025

Affichage obligatoire du présent document dans les deux jours ouvrés suivant la date de réception et conformément à l'article D1321-104 du Code de la Santé Publique.

Mesures de terrain	Résultats	Unité	Références de qualité		Limites de qualités	
			Mini	Maxi	Mini	Maxi
<b>CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL</b>						
Température de l'eau	16,8	°C		25		
<b>EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE</b>						
pH	7,4	unité pH	6,5	9		
<b>RESIDUEL TRAITEMENT DE DESINFECTION</b>						
Chlore libre	0,60	mg(Cl2)/L				
Chlore total	0,71	mg(Cl2)/L				

Analyse laboratoire	Résultats	Unité	Mini	Maxi	Mini	Maxi
<b>CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES</b>						
Turbidité néphélobométrique NFU	0,18	NFU		2		
<b>MINERALISATION</b>						
Conductivité à 25°C	467	µS/cm	200	1 100		
<b>PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES</b>						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	<1	n/mL				
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	<1	n/mL				
Bactéries coliformes /100ml-MS	<1	n/(100mL)		0		
Bact. et spores sulfito-rédu./100ml	<1	n/(100mL)		0		
Entérocoques /100ml-MS	<1	n/(100mL)				0
Escherichia coli /100ml - MF	<1	n/(100mL)				0
<b>SOUS-PRODUIT DE DESINFECTION</b>						
Bromates	<3	µg/L				10
Bromoforme	0,45	µg/L				100
Chlorates en cas de traitement pouvant en générer	<10	µg/L				700
Chlorodibromométhane	5,10	µg/L				100
Chloroforme	17	µg/L				100
Dichloromonobromométhane	9,00	µg/L				100
Trihalométhanes (4 substances)	31,55	µg/L				100